Liste des pièces à fournir - Investissements dans les CUMA

Demande d'aide

Pièces relatives au bénéficiaire / statut du porteur	
Registre des adhérents	*Obligatoire pour toute demande*
Attestation prouvant que la CUMA est adhérente et à jour de ses cotisations au Haut Conseil à la Coopération Agricole avec SIRET actif	*Obligatoire pour toute demande*
Attestation de régularité au regard du paiement des cotisations sociales MSA *(Le demandeur affilié depuis plus d'un an doit être à jour de ses obligations sociales au 1er janvier de l'année de dépôt de sa demande d'aide ou avoir obtenu un accord d'étalement avant le dépôt du dossier)*	*Pour les CUMA ayant des salariés* *A charger dans « pièces complémentaires » du dossier de demande d'aide*

Pièces relatives à la description de l'opération	
Délibération ou procès-verbal de la structure approuvant le projet et son plan de financement	*Obligatoire pour toute demande*
Pouvoir habilitant le signataire à demander l'aide et à engager la structure	*Obligatoire pour toute demande*
En cas de délégation de signature, justificatif de délégation de signature	*Le cas échéant*
Annexe spécifique « Serre et Bâtiment agricole » (modèle à télécharger)	*Pour les projets portant sur des investissements liés à la construction/extension/modernisation de serres, bâtiments transformation / commercialisation*
Le plan de situation et le plan de masse des travaux	
Le plan des aménagements intérieurs précisant l'usage des locaux, les surfaces et/ou la localisation des équipements prévisionnels	
Le plan définitif en cas de construction, et le plan avant et après travaux en cas de rénovation/modernisation	
L'arrêté de permis de construire ou la déclaration préalable	
Annexe « Matières premières entrantes - produits sortants» (modèle à télécharger)	*Pour les projets comportant des activités de transformation et/ou de commercialisation de projets agricoles à la ferme*

Pièces relatives aux dépenses et plan de financement	
Feuille des dépenses complétée (selon modèle fourni)	*Obligatoire pour toute demande*
Justificatifs du caractère raisonnable des coûts pour les dépenses sur devis : - Dépenses inférieures ou égales à 3 000 € HT : fournir une pièce estimative - Dépenses comprises entre 3 001 € et 70 000€ HT fournir 2 pièces estimatives de fournisseurs différents - Dépenses supérieures à 70 000 € HT : fournir 3 pièces estimatives de fournisseurs différents	*<u>Pour les porteurs de projet non soumis à la commande publique</u>, si des dépenses sur devis sont présentées* *<u>Pour les porteurs de projet soumis à la commande publique</u>, pour les marchés dont le montant estimatif est compris entre 3001 € HT et 40 000 € HT[1] (si vous n'avez pas choisi de procédure plus contraignante)*
Plan de financement prévisionnel complété (modèle fourni)	*Obligatoire pour toute demande*
Documents de sollicitation (courrier, formulaire, …) des financeurs publics et privés sollicités hors de la présente demande d'aide	*Le cas échéant*
Annexe "Attestation de minimis" complétée (Modèle à télécharger)	*Pour les projets portant sur les projets de transformation de produits agricoles lorsque le produit issu de process de transformation n'est pas un produit agricole inscrit à l'annexe 1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*

Pièces relatives à la grille de sélection	
Grille de sélection complétée (modèle à télécharger)	*Obligatoire pour toute demande*
Compte-rendu du conseil stratégique	*Le cas échéant, CUMA ayant réalisé un conseil stratégique (Dina CUMA) sur les 3 années calendaires précédentes*

Autres	
Mandat de gestion avec mention des personnes habilitées	*Le cas échéant*

[1] *60 000 € HT à compter du 1er avril 2026*